

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° VA-1275 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR RÉFECTION DE LA 2^E AVENUE EST (DE LA PRINCIPALE À LA 4^E RUE EST) ET L'EMPRUNT NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DES COÛTS QUI Y SONT RATTACHÉS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, QUE lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2024, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA-1275 décrétant des travaux pour réfection de la 2^e avenue Est (de la Principale à la 4^e rue Est) et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.

En date du 31 janvier 2024, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation par l'entremise du directeur de l'accompagnement et des finances municipales, M. Richard Villeneuve, a approuvé ledit règlement.

Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 5 février 2024.

La greffière,

Claudyne Maurice, avocate

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M^e Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 5 février 2024 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 5 février 2024

M^e Claudyne Maurice, greffière